



Brûler un feu rouge en centre ville de Béziers

Par **trusty**, le **17/02/2011** à **20:28**

Bonjour, rnrnEn suivant une voiture qui était passé au feu orange, j'ai voulu faire pareil et malheureusement je suis passé au rouge. J'ai vu des flashes dans mon rétro. J'ai actuellement sur mon permis tous mes points. Est-ce que je risque de passer au tribunal de police ? et une suspension de permis ? rnrnMerci de votre réponse car je "balise".

Par **Tisuisse**, le **18/02/2011** à **08:43**

Bonjour,rnrnVisiblement, vous avez été flashé par un radar automatique de feu rouge. Dans cette hypothèse, attendez déjà d'avoir reçu l'avis de PV avant de vous paniquer.rnrnPour les sanction, voir ici :rnhttp://www.experatoo.com/droit-penal-general/priorites-feux-tricolores-sens_22097_1.htm

Par **trusty**, le **18/02/2011** à **12:16**

ok je vais attendre alors et vous tiens au courant bien à vous

Par **citoyenalpha**, le **21/02/2011** à **14:24**

Bonjour
il est bon de rappeler que passer à l'orange ou au rouge est interdit et est sanctionné de la même manière.
Les radars automatiques se déclenchent dès qu'un véhicule franchit l'intersection alors que le feu tricolore est passé à l'orange.
Vous n'êtes autorisé à franchir à l'orange que si un risque de collision avec le véhicule suivant existe.
A l'approche d'un feu tricolore il convient de ralentir et non d'accélérer même si le feu est vert.
Restant à votre disposition.